



Municipalité  
Servion

Servion, le 19 avril 2021

**Au Conseil communal**  
1077 Servion

## **Préavis municipal no 01 - 2021**

**Concernant :**

**La demande d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 47'358.40 destinés à couvrir le dépassement du crédit accordé pour les travaux de réfection des façades des bâtiments communaux ECA n° 416 et 377**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### ***Préambule***

Dans sa séance du 30 mars 2020, le Conseil communal de Servion a autorisé la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des façades des bâtiments ECA n° 416 (*ancienne Poste*) et ECA n° 377 (*tea-room - boulangerie*) à Servion et lui a accordé un crédit extra budgétaire de Fr. 140'000.00 pour financer ces travaux.

Les travaux ont débuté au début du mois de juillet 2020 et se sont terminés, à satisfaction de la Municipalité, juste avant l'arrivée la saison hivernale.

Ces deux bâtiments construits respectivement en 1989/1990 et en 1987/1988, au fil des travaux, ont révélé des défauts cachés et des imprévus auxquels la Municipalité s'est vue contrainte de faire face sans attendre afin de ne pas retarder l'avancement du chantier. Certains ont notamment été découverts en « grattant » les façades pour enlever l'ancien crépi et d'autres en cours de travaux.

Un imprévu après l'autre, le montant de Fr. 12'356.40, réservé à ce poste dans le préavis n° 03-2020, a rapidement été dépassé. La facture finale se monte en effet à Fr. 187'358.40 au lieu des Fr. 140'000.00 annoncés dans le préavis, ce qui représente un dépassement de Fr. 47'358.40.

Vous trouverez en page suivante le descriptif de ces différents travaux supplémentaires.

## Descriptif des travaux supplémentaires

### Bâtiment ECA n° 416 (boulangerie/tea-room) - Chemin du Centre 4

- Facture de James Enveloppe du bâtiment  
*(blindage de la cheminée et du larmier + raccord des grilles)* Fr. 6'004.70
- Facture de Müller Métal Fr. 3'059.75  
*(remplacement du joint en silicone de la verrière)*
- Facture de Pro Artisa Fr. 10'217.90  
*(divers imprévus en cours de travaux liés notamment à l'ancien crépi qui s'est entièrement décollé ce qui a nécessité le remplacement des baguettes et généré une taxe de décharge plus élevée)*
- Facture de Pro Artisa Fr. 8'470.70  
*(peinture des parties métalliques de l'entrée du bâtiment n° 4, ce point n'était pas inclus dans l'offre de base)*

### Bâtiment ECA n° 377 (ancienne Poste) - Chemin du Centre 6

- Facture de James Enveloppe du bâtiment Fr. 2'379.20  
*(Travaux de blindage suite à la découverte d'une infiltration d'eau provoquée par la ferblanterie mal posée au moment de la construction)*
- Facture de Ries & Fils Fr. 9'600.00  
*(en cours de travaux, décision a été prise de remplacer les tablettes des fenêtres, des portes fenêtres en métal et l'ancienne porte de l'office de Poste)*
- Facture de Pro Artisa Fr. 6'731.30  
*(divers imprévus en cours de travaux liés notamment à l'ancien crépi qui s'est entièrement décollé, ce qui a nécessité le remplacement des baguettes et généré une taxe de décharge plus élevée)*
- Facture de Pro Artisa Fr. 16'695.60  
*(en cours de travaux, nous avons découvert les raisons d'une infiltration d'eau récurrente à l'intérieur du bâtiment)*  
  
*la RC du bâtiment a uniquement pris en charge le coût des travaux à l'intérieur du bâtiment pour un montant de* ./. Fr. 3'444.35  
*les réparations à l'extérieur, dues à une erreur lors de la construction du bâtiment (ferblanterie mal posée), sont restées à charge de la Commune*

**Montant total des travaux supplémentaires** Fr. 59'714.80

**./.** montant prévu pour les imprévus dans le préavis n° 03-2020 **./.** Fr. 12'356.40

**Montant du crédit extrabudgétaire supplémentaire demandé** Fr. 47'358.40

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles à hauteur d'un montant de Fr. 50'000.00. Cependant, tel que le prévoit l'art. 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14.12.1979 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2006), ces dépenses doivent ensuite être soumises à l'approbation du Conseil communal, ce que la Municipalité fait par le biais de ce préavis.

Nous précisons que Madame Monique Ries, Municipale en charge des bâtiments et Monsieur Cédric Matthey, Syndic et Municipal en charge des finances, ont rencontré les commissions des finances et de gestion le 16 février 2021 afin de leur faire part de la situation.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal no 01/2021 du 19 avril 2021,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

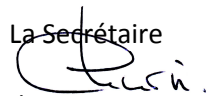
### dans sa séance du 22 juin 2021, décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 47'358.40 destinés à couvrir le dépassement du crédit accordé pour les travaux de réfection des façades des bâtiments communaux ECA n° 416 et 377, sachant que les travaux ont été financés par la trésorerie courante

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Cédric Matthey



La Secrétaire  
  
Claudine Burri-Monney

**Ce préavis a été adopté :**

- **par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2021**

**Responsables : Cédric Matthey, Syndic et Municipal des finances.  
Ries Monique, Municipale en charge des bâtiments**